

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 26 avril 2023 à 20 heures 30 minutes

Quorum : 5

Présents :

Mme BONNET Marie-Hélène, M. FIGUET Max, M. GUILLIEN Alexandre, Mme LAFAURY Claire, M. LEOPOLD Mathieu, Mme PERRENOT Virginie, M. RAMSAMY Sheilendra

Procuration(s) :

Absent(s) :

Mme AUDIGANE Marie-Céline, M. THIVOLLE-CAZAT Jeremie

Excusé(s) :

Secrétaire de séance : Mme PERRENOT Virginie

Président de séance : Mme BONNET Marie-Hélène

1 - Devis pour le remplacement du chauffage de l'école.

Madame le Maire propose au conseil municipal les entreprises suivantes :

- SARL BRUNET FILS pour effectuer les travaux de remplacement du chauffage de l'école pour un montant H.T. de 29 067,92 €.
- CDBM pour effectuer les travaux d'électricité pour alimenter le chauffage de l'école pour un montant H.T. de 1 238,69 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **décide d'accepter** la proposition de Mme le Maire et de retenir les entreprises SARL BRUNET FILS et CDBM pour conduire les travaux et d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Devis signalisation et demande de subvention au département.

Mme Le Maire informe les conseillers sur les panneaux de signalisation à mettre en place sur différents points du village, à savoir :

- Suite aux travaux de défense incendie, il faut indiquer l'endroit des citernes.
- Panneau d'indication nécessaire à certains endroits du village.
- Plot pour le stationnement de voiture inadéquat.

Elle présente les devis aux conseillers qui s'élèvent à 1 834,00 Euros H.T.

Elle demande aux conseillers d'approuver ce devis et de l'autoriser à demander une subvention auprès du département de la Drôme pour ces travaux d'aménagement.

Le plan de financement éventuel si les aides sont accordées serait :

Organisme	Montant	Dispositif sollicité
Département	1 467	Amende de police
Autofinancement	367	Commune
TOTAL	1 834 Euros	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- APPROUVE le projet d'investissement suivant : panneau de signalisation du village pour un montant de 1 834 Euros H.T
- APPROUVE le plan de financement
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter la subvention auprès du Département de la Drôme pour le projet panneau de signalisation.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Fait à Fay-le-Clos
Le Maire,

